



RAPPORT DE LA VI^e CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS D'ASSEMBLÉES ET SECTIONS AFRIQUE DE L'ASSEMBLÉE PARLEMENTAIRE DE LA FRANCOPHONIE (APF)

A l'invitation de l'Honorable Pie NTAVYOHANYUMA, Président de l'Assemblée nationale du Burundi et Président de la section burundaise de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF), la VI^e Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections Afrique de l'APF s'est tenue à Bujumbura, En République du Burundi les 03 et 04 avril 2014, au Palais de Congrès de Kigobe, au siège de l'Assemblée nationale du Burundi.

Ont pris part à cette Conférence, les délégations parlementaires du Bénin, du Burundi, du Cameroun, du Gabon, de la Guinée, de la Guinée Equatoriale, du Madagascar, du Mali, du Maroc, de la République Centrafricaine, de la République du Congo, de la République Démocratique du Congo, du Rwanda et du Sénégal.

La séance solennelle d'ouverture des travaux de la Conférence a été placée sous le haut patronage de Son Excellence Monsieur le Président de la République du Burundi, Pierre NKURUNZIZA, représenté par Son Excellence Monsieur le 1^{er} Vice-Président de la République, Prosper BAZOMBANZA. Celui-ci était entouré par les Honorables Présidents de l'Assemblée nationale du Burundi, Pie NTAVYOHANYUMA, du Sénat du Burundi, Gabriel NTISEZERANA, et de l'Assemblée nationale de la République Démocratique du Congo, Aubin MINAKU NDJALANDJOKO, 1^{er} Vice-Président de l'APF. La cérémonie a été rehaussée aussi de la présence de Son Excellence Monsieur le 2^{ième} Vice-Président de la République du Burundi, Gervais RUFYIKIRI, des membres du Gouvernement du Burundi, des corps constitués de la République du Burundi, du corps diplomatique, des anciens Présidents de la République du Burundi ainsi que des représentants des organisations et organismes internationaux accrédités près la République du Burundi.

Trois allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture de la VI^e Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections Afrique de l'APF.

La première allocution a été prononcée par l'Honorable Pie NTAVYOHANYUMA, Président de l'Assemblée nationale du Burundi qui a souhaité chaleureusement la bienvenue et un bon séjour au Burundi à tous les participants et à toutes les délégations. Pour lui, la tenue à Bujumbura de la VI^e Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections Afrique de l'APF constitue un signe évident de la confiance renouvelée envers son pays et de la reconnaissance des progrès que le

Peuple burundais et ses dirigeants ont accomplis dans la promotion de la diversité linguistique et culturelle et de la démocratie, valeurs fondamentales partagées dans l'espace francophone.

Pour sa part, l'Honorable Aubin MINAKU NDJALANDJOKO, Président de l'Assemblée nationale de la RDC et 1^{er} Vice-Président de l'APF, qui a pris la parole après son homologue du Burundi, a exprimé la reconnaissance de toutes les délégations parlementaires présentes à l'endroit de la Section burundaise de l'APF pour avoir accepté d'organiser la présente Conférence, ce qui traduit, par ailleurs, l'engagement accru de la République du Burundi en faveur de la promotion en Afrique des idéaux de la Francophonie, à savoir ; la paix, la solidarité entre les peuples, la démocratie, l'Etat de droit, la bonne gouvernance et le respect des droits de l'Homme. L'Honorable 1^{er} Vice-Président de l'APF a, ensuite, demandé à Son Excellence Monsieur le 1^{er} Vice-Président de la République de transmettre à Son Excellence Monsieur Pierre NKURUNZIZA, Président de la République du Burundi, les déférentes salutations et la profonde reconnaissance des participants à la Conférence.

Le Président Aubin MINAKU a aussi défini le contexte particulier dans lequel se tient la VI^e Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections Afrique de l'APF, contexte marqué par des changements réglementaires des membres du Bureau de l'APF à sa XXXIV^e session tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013, d'un côté, et de l'autre par la volonté de la nouvelle équipe dirigeante d'assurer la continuité tout en procédant aux ajustements nécessaires pour plus d'efficacité et de progrès dans le fonctionnement de l'APF. Il a épinglé les points les plus importants de l'ordre du jour de la Conférence dont le rapport du Comité de réflexion sur la Conférence des Présidents créé en sa V^e session tenue à Malabo en mars 2013 ; l'avant-projet de modification des quelques articles du Règlement de l'Assemblée régionale Afrique ; la situation politique et sociale dans les pays de l'espace francophone d'Afrique et la préparation de la XXII^e Assemblée régionale Afrique prévue pour les 26 et 27 mai 2014 à Brazzaville (République du Congo)

Pour clore son discours, le Président Minaku a lancé un appel aux Sections Afrique de l'APF de s'impliquer activement dans la définition du cadre stratégique pour 2013 à 2017 préparé par Monsieur le Secrétaire général parlementaire, Pascal Terrasse.

Après l'intervention du Président de la Conférence, Aubin Minaku, le Premier Vice-Président de la République du Burundi, Prosper BAZOMBANZA a pris la parole. Dans son mot de circonstance, le Premier Vice-Président du Burundi a remercié la Région Afrique de l'APF d'avoir choisi son pays pour abriter les travaux de sa VI^e Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections. Il a rendu hommage à l'APF et à la Région pour leur rôle actif dans l'ancrage de la démocratie, la prévention et la gestion des conflits, la consolidation de l'Etat de droit et le respect des droits de l'Homme dans l'espace francophone africain ainsi que dans le rayonnement

international de la langue française. Avant de déclarer ouverts les travaux de la Conférence, le Premier Vice-Président de la République a réaffirmé l'attachement de son pays aux idéaux et valeurs de la Francophonie et a déclaré que le Burundi fera siennes les conclusions des présentes assises.

S'agissant des travaux proprement dits de la Conférence, ils ont été dirigés par le 1^{er} Vice-président de l'APF, Aubin MINAKU NDJALANDJOKO, Président de l'Assemblée nationale de la RDC.

L'ordre du jour a comporté les points ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Rapport d'activités de la région présenté par le Chargé de mission ;
3. Rapport du Comité de réflexion sur la Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections Afrique de l'APF ;
4. Examen et adoption de l'avant-projet de modification de certaines dispositions du Règlement de l'Assemblée régionale Afrique ;
5. Situation politique et sociale dans les pays de l'espace francophone Afrique ;
6. Préparation de la XXIIème Assemblée régionale Afrique ;
7. Questions diverses
8. Date et lieu de la prochaine Conférence des Présidents d'Assemblée et Sections Afrique de l'APF ;
9. Adoption du Communiqué final.

I. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA RÉGION

En application des articles 4 alinéa 3 et 16 alinéa 1^{er} du Règlement de l'Assemblée régionale Afrique, le Chargé de mission a fait à la Conférence un rapport d'activités de la Région pendant la période de juillet 2013 (date de son élection à ce poste) à Mars 2014.

Dans son rapport, le Chargé de mission a rendu compte de l'exécution des décisions de la XXIème Assemblée régionale Afrique qui a eu lieu à Yaoundé (Cameroun) du 09 au 11 juillet 2013. A ce sujet, il a indiqué que les deux principales recommandations de l'Assemblée régionale Afrique à Yaoundé ont eu une suite favorable. En effet, la XXXIXe session de l'APF tenue à Abidjan (Côte d'Ivoire) en juillet 2013, a créé par une résolution la Commission chargée d'élaborer un projet de loi-cadre africaine francophone en vue de simplifier les opérations de Titrement foncier en Afrique recommandée par l'Assemblée régionale. Les personnalités devant composer cette Commission ont été identifiées. L'Association du Notariat francophone (ANF) a déjà trouvé le financement et désigné un Comité scientifique. **Il reste pour la Région Afrique de discuter avec le Secrétariat Général de l'APF la nomination des quelques parlementaires au sein de ce Comité. La Conférence a chargé le 1^{er} Vice-Président de l'APF, Aubin Minaku et le Chargé de mission Afrique de prendre les contacts requis à cet effet.**

Par ailleurs, les participants ont noté que la recommandation de la XXIème Assemblée régionale aux autorités tchadiennes concernant le respect des droits des parlementaires qui faisaient l'objet des poursuites judiciaires, a été suivie, car ces derniers ont été mis hors cause par suite d'une procédure judiciaire régulière.

S'agissant des relations de la Région avec les instances de l'APF, le Chargé de mission a porté à la connaissance de la Conférence les différentes visites de travail que certains dirigeants des sections africaines ou leurs émissaires ont effectuées au Secrétariat Général de l'APF à Paris. Au cours de ces visites, il a été procédé à un tour d'horizon des activités de l'APF en Afrique, en général, et dans les sections concernées en particulier. Ces différentes rencontres ont été aussi l'occasion pour le Secrétaire Général parlementaire, Monsieur Pascal Terrasse, et ses visiteurs africains d'explorer les voies les plus efficaces pour dynamiser davantage l'A.P.F dans la Région Afrique et ouvrir de nouvelles perspectives à la francophonie parlementaire dans cette Région. Elles ont, par ailleurs, permis aux dirigeants des Parlements africains, hôtes du Secrétaire Général parlementaire, d'apprécier son ouverture d'esprit et sa volonté de collaborer étroitement avec l'Afrique dans l'exercice de ses nouvelles fonctions. **La Conférence des Présidents a recommandé que la collaboration entre la Région et le Secrétariat Général de l'APF s'intensifie par un dialogue permanent et d'autres actions communes.**

Sur le même registre des relations avec les instances de l'APF, le Chargé de mission a rendu compte de la participation de la Région Afrique, par ses représentants au Bureau de l'APF, à sa réunion de Rabat (Maroc) organisée en février dernier (5-7 février 2014).

Trois points importants examinés par cette réunion ont retenu l'attention de la conférence des Présidents d'Assemblées et sections, à savoir : la situation des sections suspendues, le projet de cadre stratégique de l'APF pour la période de 2013-2017 et l'organisation de la conférence parlementaire sur les changements climatiques en mai prochain à Brazzaville (République du Congo).

A ce sujet, la Conférence a été informée de ce que **tenant compte de l'évolution positive actuelle de la situation politique en faveur de l'Etat de droit et de l'ordre démocratique dans les pays concernés, le Bureau a recommandé la levée de la suspension qui a frappé les sections guinéenne, malgache et malienne en vertu de l'article 5.6 du Règlement de l'APF. En revanche, il a confirmé le maintien de la suspension de la section centrafricaine, tout en appuyant toute initiative concourant à une réintégration de cette section au sein de l'APF.**

Quant au cadre stratégique de l'APF, la Conférence a reconnu son importance capitale pour toutes les Régions de l'APF en tant que sa feuille de route pour les quatre ans à venir, et insisté sur la nécessité pour toutes les sections de la Région Afrique de s'impliquer activement dans la définition de ce cadre si elles veulent

que la voix de l'Afrique soit entendue et ses intérêts pris en compte au sein de la communauté parlementaire francophone mondiale.

A cet effet, la Conférence des Présidents a recommandé que :

- le 1^{er} Vice-Président de l'APF, Aubin Minaku sollicite un délai de grâce à Monsieur le Secrétaire Général Parlementaire, Pascal Terrasse, afin de permettre aux sections africaines de déposer leurs observations sur le cadre stratégique, la date-limite du 02 avril ayant déjà été dépassée ;
- la XXII^{ème} session de l'Assemblée régionale Afrique de mai prochain à Brazzaville soit mise à profit pour engager un débat élargi sur le cadre stratégique, harmoniser les points de vue et dégager une position commune des sections africaines qui sera transmise au Secrétaire Général Parlementaire avant la 40^{ème} session de l'APF.

S'agissant de la conférence sur les changements climatiques, la VI^{ème} Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections s'est félicitée de la décision du Bureau de l'APF de confier l'organisation de cette importante rencontre parlementaires à l'Afrique et a pris bonne note des informations lui fournies à ce sujet par le 2^{ème} Vice-Président de l'Assemblée nationale de la République du Congo, Sylvestre Ossiala. Elle a donné mandat au 1^{er} Vice-Président de l'APF, Aubin Minaku, et au Chargé de mission Afrique de finaliser avec la section congolaise le programme des travaux et les préparatifs de ladite conférence en collaboration avec le Secrétariat Général de l'APF.

Le Chargé de mission a, en outre, porté à la connaissance de la Conférence le calendrier des prochaines activités de l'APF, les contacts qu'il a pris, sous l'autorité du 1^{er} Vice-Président de l'APF, avec certaines sections dans le cadre de la préparation des présentes assises et de la prochaine Assemblée régionale Afrique, les différents séminaires parlementaires organisés par l'APF et missions d'observation électorale de l'OIF auxquels la Région Afrique a participé et les actions réalisées en faveur des jeunes.

A cet égard, la Conférence a recommandé vivement aux sections de la Région Afrique d'envoyer des délégués aux réunions des Commissions permanentes afin de marquer et de renforcer la participation de l'Afrique à leurs activités respectives. Dans le même ordre d'idées, elle a encouragé la participation des parlementaires de la région aux séminaires, missions d'observations électorales et autres manifestations organisées par l'APF et l'OIF.

Concernant l'installation des parlements nationaux des jeunes francophones, la Conférence a souligné son importance et instruit le Chargé de mission Afrique de prendre langue avec les sections afin d'élaborer, à cet effet, un

chronogramme avec comme objectif d'installer ces parlements dans au moins 50% des sections.

Au chapitre des activités futures de la Région, le Chargé de mission a rappelé la tenue à Brazzaville (République du Congo), à la fin du mois de mai 2014, successivement de la XXIIème Assemblée régionale Afrique et de la conférence parlementaire sur les changements climatiques ainsi que de la 40^{ième} session de l'Assemblée parlementaire de la francophonie (APF) en juillet prochain à Ottawa(Canada).

Pour terminer son rapport, le Chargé de mission a déploré le manque des archives de la Région et d'un Secrétariat permanent qui puisse assurer la continuité ainsi que la passation du flambeau entre les responsables successifs en charge du pilotage et de la coordination des activités de la Région. De même, il a relevé l'inefficacité du système de communication de la Région pour promouvoir sa visibilité et son rayonnement au sein de la communauté parlementaire francophone du monde. Des propositions idoines seront soumises par le Chargé de mission à la Conférence à sa prochaine réunion pour plus d'efficacité et d'efficience dans le fonctionnement de la région et en vue d'améliorer la communication entre les sections elles-mêmes, d'une part, et entre la région Afrique et les autres régions de l'APF, d'autre part.

Après débats et délibérations, la VIème Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections de la Région Afrique de l'APF a approuvé le rapport du Chargé de mission Afrique.

II. RAPPORT DU COMITE DE REFLEXION SUR LA CONFERENCE DES PRESIDENTS D'ASSEMBLEES ET SECTIONS AFRIQUE DE L'APF

Le Chargé de mission a présenté à la Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections de la Région Afrique de l'APF le rapport du Comité créé par sa Vème édition à Malabo (Guinée Equatoriale) en février 2013 pour réfléchir sur les modalités susceptibles d'améliorer la préparation et la tenue des ses rencontres ultérieures.

Après débats et délibérations, la Conférence a approuvé ce rapport moyennant un amendement sur le quorum de siège. Ce quorum a été fixé à la majorité absolue des Présidents d'Assemblées et sections présents ou représentés par les membres des Bureaux de leurs Chambres législatives respectives, d'une part, et à la représentation d'au moins les 2/3 (deux tiers) des Sections, d'autre part.

III. EXAMEN ET ADOPTION DE L'AVANT-PROJET DE MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE L'ASSEMBLÉE RÉGIONALE AFRIQUE.

La Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections de la Région Afrique de l'APF a examiné et adopté, moyennant quelques amendements de forme et de fond, l'avant projet de modification des articles 4, 5, 6, 7, 10, 15 et 16 du Règlement de l'Assemblée régionale Afrique. Cet avant-projet est devenu, par conséquent, le « **PROJET DE MODIFICATION DE CERTAINES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE L'ASSEMBLEE REGIONALE AFRIQUE DE L'APF** ». Conformément à l'article 4 alinéa 4 du Règlement en vigueur, ce projet sera soumis à l'approbation de la XXIIème Assemblée régionale qui aura lieu à Brazzaville au mois de mai 2014. Le texte adopté est annexé au présent Communiqué final.

IV. SITUATION POLITIQUE ET SOCIALE DANS LES PAYS DE L'ESPACE FRANCOPHONE D'AFRIQUE

Examinant la situation politique et sociale dans les pays de l'espace francophone d'Afrique, la Conférence a suivi successivement les communications du Chargé de mission Afrique de l'APF sur l'Egypte et la Tunisie, du Président de l'Assemblée nationale du Mali, de la Présidente de l'Assemblée nationale de Madagascar, des Chefs de délégations de la Guinée, de la République Centrafricaine et de la République Démocratique du Congo sur l'évolution de la situation politique dans leurs pays respectifs.

A l'issue du débat sur ce chapitre, la Conférence a décidé ce qui suit :

1. Soutenir fermement la décision du Bureau de l'APF prise en sa réunion de Rabat en février 2014, de recommander la levée de la suspension des sections guinéenne, malienne et malgache ainsi que celle du Conseil permanent de la Francophonie de réintégrer le Mali, la Guinée et le Madagascar au sein de la Francophonie ;
2. Recommander, en conséquence, à la Commission politique de l'APF qui se réunira à Libreville, au Gabon du 14 au 18 avril en cours, et à la XXIIème Assemblée régionale Afrique d'œuvrer dans le sens de faire aboutir la décision du Bureau de l'APF sus évoquée ;
3. Demander aux trois sections concernées de se reconstituer dans les meilleurs délais afin de permettre leur réintégration au sein de l'APF, dès sa 40^{ème} session prévue à Ottawa (Canada) en juillet 2014 ;
4. Encourager les acteurs politiques et sociaux du Mali, de la Guinée et de Madagascar de consolider la paix et la concorde nationale, ainsi que la restauration de l'Etat de droit et de l'ordre démocratique en cours ;
5. En ce qui concerne spécialement le Madagascar, recommander vivement aux dirigeants, à l'ensemble de la classe politique et à la société civile de ce pays de renforcer la restauration de l'ordre constitutionnel et

démocratique, notamment par le respect strict de l'Etat de droit, des règles et pratiques parlementaires universellement admises, ainsi que par la recherche des solutions consensuelles aux incidents de parcours inhérents à tout processus de démocratisation, par définition laborieux ;

6. Exprimer sa solidarité au Peuple centrafricain confronté à une crise sécuritaire, politique et sociale aigue qui lui inflige des souffrances indicibles ;
7. Lancer un appel pressant à Son Excellence Monsieur le Président de la République du Tchad, Idriss DEBY ITNO de bien vouloir examiner la possibilité de reconsidérer sa décision de retirer les troupes tchadiennes du territoire centrafricain et de ne pas désengager le Tchad de la recherche des solutions aux fins du rétablissement de la sécurité, de l'ordre et de la paix en RCA aussi bien dans le cadre de la synergie régionale que de celui de l'ONU ;
8. Dépêcher en urgence une mission de contact de la Région Afrique de l'APF auprès du Parlement du Tchad afin de solliciter son appui auprès du Président Idriss DEBY ITNO en vue d'un aboutissement heureux de cette démarche;
9. Demander à la Communauté internationale de mettre tout en œuvre en vue du déploiement rapide des forces des Nations Unies tel que décidé par son Conseil de Sécurité pour renforcer la MISCA et de débloquer sans délai les ressources financières nécessaires pour aider les autorités de la transition en RCA à faire face aux multiples défis actuels dont la restauration de la sécurité, de la paix et de l'Etat, l'organisation des élections, l'amélioration des conditions de vie de la population et le retour des réfugiés ainsi que des déplacés de guerre ;
10. Demander aux pays voisins de la RDC de s'impliquer activement dans la consolidation de la paix en cours à l'Est de ce pays et de s'abstenir de tout ce qui peut embraser à nouveau cette partie du territoire congolais ;
11. Dépêcher auprès des sections guinéenne, malienne, malgache et centrafricaine des missions d'encouragement, de contact et d'information. Le but de ces missions est de manifester la solidarité et le soutien de la Région aux peuples frères de ces sections pour les efforts déployés en vue de la restauration des régimes constitutionnels et démocratiques, de l'Etat de droit, du respect des libertés fondamentales et des droits de l'Homme ;

12. Charger le 1^{er} Vice-Président de l'APF et le Chargé de mission Afrique d'organiser ces missions dans les plus brefs délais et d'en faire rapport à la XXII^{ème} Assemblée régionale Afrique à Brazzaville ;
13. Faire une Déclaration solennelle contenant sa position ci-dessus dans ses différents points.

Répondant à la demande de la Section centrafricaine d'avoir le statut d'observateur en attendant la levée de sa suspension, la Conférence a rappelé que le Règlement de l'APL ne prévoit pas ce statut pour une section en état de suspension. Lorsque la suspension est levée, la section concernée est mise en observation pendant un temps limité avant de recouvrer la totalité de ses droits au sein de l'APF.

Quant à la situation politique en Egypte, la Conférence a pris acte de l'adoption d'une nouvelle Constitution par référendum populaire et noté qu'une accalmie très relative est observée actuellement dans ce pays, donnant ainsi quelques lueurs d'espoir d'un retour à la paix civile et à la normalité constitutionnelle et démocratique. La Conférence a souhaité que le climat d'apaisement actuel, du reste très fragile, se consolide et que les prochaines élections présidentielles et législatives se déroulent dans le respect des standards démocratiques internationaux afin de doter l'Egypte, membre important de l'APF, des institutions légitimes, crédibles et stables.

Enfin, en ce qui concerne la Tunisie, la Conférence s'est réjouie de l'adoption de la nouvelle Constitution par une écrasante majorité des tunisiens et de sa promulgation par le Président de la République, M. MARZOUKI, le 27 janvier 2014 dans une atmosphère de satisfaction générale aussi bien des populations tunisiennes, toutes tendances politiques confondues, que de la communauté internationale. Elle a souhaité vivement que s'ouvre ainsi la voie vers des élections générales libres, pluralistes et apaisées en vue de l'établissement d'un Etat tunisien démocratique et conforme aux aspirations profondes de son peuple. La Conférence a adressé ses encouragements aux forces vives de la Tunisie et les a exhorté à poursuivre imperturbablement leur marche laborieuse, certes, mais glorieuse vers la démocratie. **Le 1^{er} Vice-Président de l'APF a été chargé d'adresser une lettre officielle dans ce sens au Président de l'Assemblée constituante tunisienne au nom de la Région Afrique.**

V. PREPARATION DE LA XXII^{ème} ASSEMBLEE REGIONALE AFRIQUE

La Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections de la Région Afrique de l'APF a retenu que, sur invitation de la Section congolaise, **la 22^{ème} Assemblée régionale se tiendra à Brazzaville (République du Congo) du 27 au 28 mai prochain, 2014.**

Elle a adopté, sur proposition du Chargé de mission, le **projet d'ordre du jour provisoire** de cette Assemblée régionale qui comprend les points ci-après :

1. Adoption de l'ordre du jour ;
2. Messages des Chargés de mission des Régions Amérique, Asie et Europe de l'APF ;
3. Rapport du Chargé de mission Afrique ;
4. Examen et adoption du projet de modification de certaines dispositions de l'Assemblée régionale Afrique ;
5. Echange, sans recommandation ni résolution, sur le thème de « *Constitutions post-transition et gouvernance démocratique en Afrique francophone* » ;
6. Débat sur le « *rôle des Parlements dans la gouvernance en Afrique francophone* » ;
7. Situation politique et sociale en Afrique francophone ;
8. Préparation de la 40^{ième} session de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) à Ottawa (Canada) en juillet 2014 : Echange sur le cadre stratégique de l'APF pour 2013-2017 et sur le prochain thème du Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la Francophonie à Dakar en novembre 2014 ;
9. Questions diverses :
 - Conférence parlementaire sur les changements climatiques ;
 - Feuille de route pour l'installation des parlements nationaux des jeunes francophones d'Afrique ;
 - Calendrier des réunions des organes de la Région
 - Cotisations
10. Date et lieu de la prochaine Assemblée régionale.

Conformément à l'article 6 du Règlement de la région Afrique, le projet d'ordre du jour provisoire ci-dessus sera soumis à l'approbation de la 22^{ième} Assemblée régionale à Brazzaville.

VI. QUESTIONS DIVERSES

Au titre des questions diverses la Conférence des Présidents a examiné le dossier des nominations des Chargés de mission délégués, du Secrétaire administratif régional et des Secrétaires administratifs délégués ; la question des cotisations des sections, le problème de l'organisation et de la tenue des réunions des organes de la Région.

A cet égard, elle a pris les décisions suivantes :

1. Le 1^{er} Vice-Président de l'APF et le Chargé de mission Afrique sont chargés d'approfondir la réflexion et, le cas échéant, de faire des propositions

concrètes concernant les nominations réglementaires sus évoquées à l'Assemblée régionale ;

2. Les Sections sont invitées à payer régulièrement leurs cotisations et surtout à apurer leurs arriérés afin de donner à la Région Afrique tout son poids politiques et une meilleure image au sein de l'APF ;
3. Les règles qui président à l'organisation et à la tenue des réunions de la Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections ainsi que de l'Assemblée régionale sont les suivantes :
 - 3.1. **La Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections se tient immédiatement après la réunion d'hiver du Bureau de l'APF ;**
 - 3.2. **L'Assemblée régionale Afrique a lieu dans le délai de 30 jours au moins après la Conférence des Présidents et, en tous cas, avant la fin du mois de mai ;**
 - 3.3. **Les lieux des réunions de la Conférence des Présidents et de l'Assemblée régionale sont fixés selon la règle de la rotation entre les 4 sous-régions africaines de la Francophonie, à savoir : l'Afrique centrale, l'Afrique du Nord, l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique de l'Est-Sud et Sud-est. Aussi, après l'Afrique centrale, le prochain tour reviendra t-il à l'Afrique de l'Ouest, puis l'Afrique de l'Est-Sud et Sud-est avant l'Afrique du Nord. Après l'Afrique du Nord, la rotation reprendra par l'Afrique centrale et ainsi de suite ;**
 - 3.4. **La sous-région qui reçoit la Conférence des Présidents, abrite aussi la session de l'Assemblée régionale ;**
 - 3.5. **La sous-région dont le tour échoit, communique au Chargé de mission le nom de la section ou des sections choisies pour les deux réunions au moins 60 jours avant leurs tenues respectives.**

VII. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE CONFERENCE

Le Chargé de mission Afrique a été chargé de prendre les contacts nécessaires avec les sous-régions pour déterminer le lieu et fixer la date de la VIIème Conférence des Présidents d'Assemblées et Sections de la Région Afrique de l'APF.

A l'issue de ses travaux, la Conférence a adopté à l'unanimité le présent communiqué final, la Déclaration sur la situation politique dans les pays de l'espace francophone d'Afrique et une motion de remerciements à la Section burundaise.

Bujumbura, le 05 avril 2014

LA CONFERENCE